

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JACQUES BERTILLON

De la dépopulation de la France et des remèdes à y apporter

Journal de la société statistique de Paris, tome 36 (1895), p. 410-438

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1895__36__410_0>

© Société de statistique de Paris, 1895, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques*
<http://www.numdam.org/>

III.

DE LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE ET DES REMÈDES A Y APPORTER.

I. — DE L'INSUFFISANCE DE LA NATALITÉ ET DE SES CAUSES.

1. La natalité décroît en France depuis un siècle.

C'est avec surprise et avec regret que j'ai lu dans le *Journal officiel* de l'année dernière et dans celui de cette année que l'affaiblissement de la natalité française était dû à ce que la guerre, il y a 25 ans, a supprimé un certain nombre de jeunes gens et diminué, pendant quelques mois, le nombre des naissances. Une opinion aussi paradoxale demanderait à être fortement appuyée; cependant, on ne l'appuie absolument sur aucun commencement de preuve. On endort ainsi l'opinion publique qui n'a que trop de tendance à se désintéresser de ce terrible problème.

Le mal qui prépare la déchéance de la France est malheureusement beaucoup

plus grave et plus invétéré. Il ne date ni de la guerre (qui n'a eu sur lui aucune influence, ni grande, ni petite), ni d'un demi-siècle, mais d'un plein siècle entier, ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

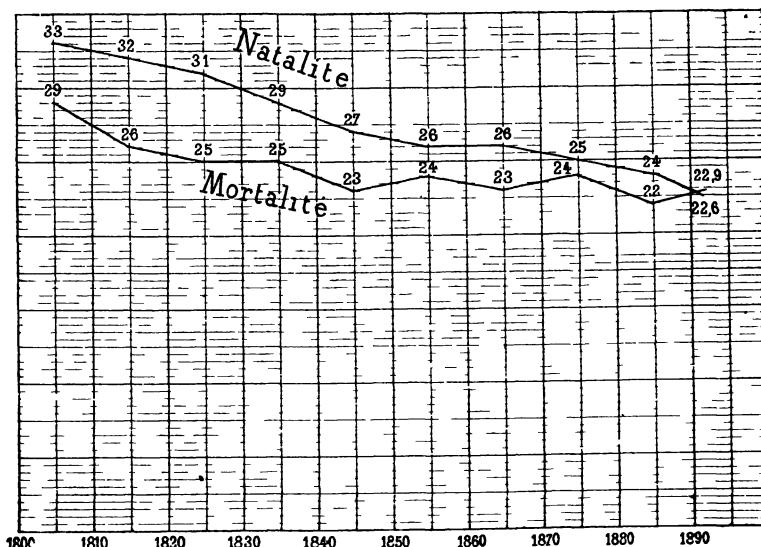
France.

Sur 1.000 habitants, combien (moyenne annuelle) de :

Periodes.	Naissances (mort-nés exclus)	Déces.	Periodes.	Naissances (mort-nés exclus)	Déces.
—	—	—	—	—	—
1801-1810. . .	33	29	1851-1860. . .	26	24
1811-1820. . .	32	26	1831-1840. . .	26	23
1821-1830. . .	31	25	1871-1880. . .	25	24
1831-1840 . . .	29	25	1881-1890. . .	24	22
1841-1850. . .	27	23	1891-1893. . .	22,6	22,9

Nous considérons des périodes décennales afin de nous abstraire des fluctuations annuelles, et de montrer les tendances générales de la natalité et de la mortalité en France.

Elles sont très faciles à voir : la natalité diminue presque régulièrement d'un point par période décennale. Naturellement, et conformément à une loi connue, il en résulte que la mortalité diminue aussi, mais elle diminue moins régulièrement et surtout beaucoup moins vite. En sorte qu'il était très facile de prévoir que, le mouvement continuant (et pourquoi se serait-il arrêté ?), le nombre des décès ne tarderait pas à égaler, puis à dépasser le nombre des naissances. Non seulement la guerre n'y est pour rien, mais le fait pouvait être annoncé longtemps avant qu'elle eût lieu.



NATALITÉ ET MORTALITÉ DE LA FRANCE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XIX^e SIÈCLE,
PAR PÉRIODES DÉCENNALES

Les chiffres marqués sur la figure expriment le nombre annuel des naissances ou des décès par 1 000 habitants pendant la période correspondante (les dates sont marquées au bas de la figure).

Mon père, notamment, a fait cette prédiction il y a déjà très longtemps. Après avoir déploré la « décroissance continue de la natalité française, fait démographique universellement présenté par tous les départements », il marque son effroi de le voir « si prononcé, si continu, depuis le commencement du siècle, si désastreux, si inquiétant, puisqu'il menace de réduire à une proportion minuscule la nationalité française ». Et il ajoute : « Nous sommes fatalement conduits à rétrograder plus bas encore. »

C'est donc à des causes profondes, déjà anciennes, et dont l'action est sans cesse plus forte, qu'il faut attribuer l'abaissement continu de la natalité française.

2. La diminution de la natalité est un fait spécial à la France.

Nous chercherons plus loin, par l'analyse des chiffres, quelles sont ces causes. Auparavant, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'étranger pour voir s'il est vrai, comme on l'a prétendu, que l'abaissement de la natalité soit un phénomène général.

Dans le tableau suivant, nous étudions les résultats des principaux pays de l'Europe pendant au moins un demi-siècle. Nous y voyons qu'aucun pays ne présente la diminution progressive, continue, de la natalité, que nous déplorons en France. La Suède, seule, à cause d'une diminution constante de la nuptialité, présente une natalité décroissante, mais combien ses chiffres actuels sont supérieurs à ceux de la France ! En Angleterre, la natalité a diminué sensiblement dans la dernière période décennale ; mais il n'y a pas en ce pays, pas plus que dans aucun autre, une diminution progressive, constante de la natalité, comme en France. La natalité a été pendant la dernière période ce qu'elle avait été en 1841-50 ; et la portée de ce fait ne doit pas être exagérée. La diminution de la natalité a été accompagnée (peut-être même précédée et commandée) par une diminution de la mortalité. Je n'examine pas ici la difficile question de savoir si cette diminution de mortalité, qui se remarque à tous les âges, est due à l'amélioration du bien-être des classes pauvres, ou si elle est due aux efforts très grands pour améliorer l'hygiène ; mais le parfait parallélisme des deux mouvements (la baisse a été de 3 points pour l'une comme pour l'autre) montre assez qu'ils sont liés l'un à l'autre ainsi qu'il arrive presque toujours (loi du parallélisme des mouvements de population). La natalité anglaise me paraît donc ne devoir baisser encore que si la mortalité lui en montre le chemin.

Pour juger la marche de la natalité en Prusse, il faut faire abstraction de la période exceptionnelle 1816-20 qui suivit des guerres terribles et désastreuses : on sait qu'après ces grandes secousses, la nuptialité et la natalité sont toujours très actives ; il en fut ainsi en Prusse malgré les disettes successives des années 1816, 1817, 1818, qui générèrent la compensation et la reportèrent en partie sur les années suivantes ; la natalité fut donc grande surtout en 1819, 1820, 1821 (45 et 44), puis elle baissa jusqu'en 1826 où elle perdit d'un coup 4 points. Depuis 1826, jusqu'à nos jours, on peut dire qu'elle n'a pas subi de variations sérieuses ; la guerre de 1870 l'a fait augmenter pendant quelques années ; puis elle s'est abaissée à son niveau normal.

En Saxe, où la natalité est exubérante, nous ne constatons non plus aucune variation appréciable depuis 1841.

En Bavière, la natalité était abaissée autrefois par une législation détestable qui interdisait le mariage aux pauvres. L'abrogation de cette loi(1) a eu pour effet d'augmenter très rapidement la natalité, qui depuis quelques années a tendance à se ralentir, tout en restant bien au-dessus de ce qu'elle était autrefois.

En Italie, nous ne disposons que de trente ans d'observation, ce qui est bien peu; nous y voyons pourtant que la natalité a une légère tendance à augmenter.

En résumé, nous voyons qu'aucun pays européen dans son ensemble ne présente, comme la France(2), une diminution constante et continue de sa natalité depuis un siècle. Aucun n'a un taux de natalité approchant du chiffre misérable que l'on observe en France(3).

Cependant quelques auteurs ont cru pouvoir affirmer que la diminution de la natalité était un phénomène général et en quelque sorte fatal. On est assez porté à admettre cette conclusion, parce qu'elle est très consolante pour notre patriotisme, mais il faudrait pourtant l'appuyer sur autre chose que le désir que nous avons de la trouver vraie. La plupart des auteurs qui l'ont formulée ne s'appuient que sur quelques années d'observation. Par exemple, M. Leroy-Beaulieu, s'appuyant sur

(1) 16 avril 1868 et 25 fév. 1872.

(2) Il y faut joindre les provinces wallonnes de la Belgique.

(3) Excepté l'Irlande, pays malade, dont les statistiques ne remontent qu'à 1865, et dont l'étude serait trop longue pour figurer ici. Les provinces wallonnes de la Belgique et les cantons français de la Suisse ont des chiffres également très faibles. Différents États de la Nouvelle-Angleterre présentent des natalités très faibles, mais ces statistiques sont très mal faites. Ceux-mêmes qui les publient m'ont déclaré oralement que 30 ou 40 p. 100 des naissances n'étaient pas déclarées! Celles du Massachusetts passent pour les meilleures, et cependant, à Boston même, on en est réduit à compléter la liste des naissances en demandant à chaque médecin, en fin d'année, d'indiquer les naissances auxquelles il a prêté son assistance. A Paris, un pareil système serait impraticable; je doute qu'il soit meilleur à Boston. Aux États-Unis, le Census est admirable et très digne de foi; au contraire, la statistique des mouvements de population est de valeur inégale et en général très médiocre; elle ne peut être maniée qu'avec une grande prudence.

Il faut aller aux antipodes pour trouver des pays où la natalité décroît comme en France. Voici, en effet, les chiffres qui concernent l'ensemble des sept colonies australiennes :

Périodes.	Nombres absolus de			Pour 4.000 habitants, combien, en un an, de		
	mariages.	naissances.	décès.	mariages.	naissances.	décès.
1861-65. . .	60.417	290.961	115.957	8.7	41.9	16.8
1866-70. . .	65.182	346.557	135.878	7.6	39.9	15.7
1871-75. . .	75.501	387.820	158.494	7.2	37.3	15.0
1876-80. . .	90.753	453.745	187.628	7.1	35.7	14.8
1881-85. . .	117.556	528.173	221.834	7.8	35.2	14.8
1886-90. . .	131.496	609.434	246.973	7.4	34.4	13.9
1891-93. . .	78.442	383.895	155.247	6.6	32.4	13.1

La natalité, d'abord très considérable, a décrû progressivement et très vite. Mais cette diminution ne tient pas, comme en France, à l'amoindrissement de la fécondité des ménages, mais à la diminution de la nuptialité. En effet, la fécondité des ménages est très élevée, et n'a pas diminué. Si nous divisons le nombre des naissances par celui des mariages (méthode imparfaite, mais suffisante pour une étude rapide), nous trouvons que chaque mariage produisait, en moyenne, 4.5 enfants en 1861-65, et 4.9 en 1891-93. La diminution de la natalité (et celle de la mortalité) sont donc commandées par la diminution de la nuptialité. La mortalité est extraordinairement faible et l'accroissement de la population très rapide. Des phénomènes semblables se remarquent dans chacune des sept colonies étudiées séparément.

15 années d'observation colligées par M. Bodio, en conclut que « la *civilisation réduit la natalité* ». Cependant, en quinze ans, la civilisation n'a pas pu marcher beaucoup ! Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut retenir de cette formule, mais ce que nous venons de dire montre assez qu'elle est tout au moins très exagérée. La civilisation s'est développée considérablement en Prusse depuis 1826 ; cependant la natalité y est restée parfaitement constante ; la civilisation s'est développée en Saxe, en Bavière, en Danemark, en Norvège, en Hollande, en Italie, et cependant la natalité n'y a pas baissé.

D'où vient donc qu'un auteur aussi distingué que M. Paul Leroy-Beaulieu a pu s'y tromper et dire qu'en Prusse, par exemple, en Bavière, en Saxe, en Wurtemberg, la natalité va en diminuant ? C'est bien simple. Le tableau qu'il étudiait commençait en 1874, c'est-à-dire à une époque où la natalité des différents pays allemands, obéissant à la loi de compensation, dépassait la moyenne, étant encore sous l'influence de la guerre de 1870-71, et réparant les pertes subies pendant cette période ; dans les années suivantes, la natalité s'est rapprochée de la moyenne, sans descendre sensiblement au-dessous de ce qu'elle était avant la guerre (1).

En Autriche, elle n'a subi que des variations insignifiantes. En Italie, en Norvège, en Danemark, en Hongrie, en Espagne, en Portugal, en Serbie, en Roumanie, M. Leroy-Beaulieu reconnaît lui-même que la natalité n'a pas diminué.

Elle a au contraire baissé un peu en Belgique et en Suisse (et surtout dans les parties françaises de ces deux pays). En résumé, en dehors de la France et des pays français, il n'y a que la Suède et les Iles-Britanniques qui présentent une réelle et constante diminution de la natalité. En Suède, cette diminution est due à la diminution des mariages ; en Angleterre et en Écosse, où elle est très récente, elle est liée à la diminution de la mortalité et c'est dans ce pays seulement qu'on peut l'attribuer, si l'on veut, au progrès de la civilisation.

Je suis donc loin de nier absolument la formule de M. Leroy-Beaulieu, mais je crois qu'il l'a trop vite acceptée d'après des documents insuffisants et trop généralisés. Il est d'ailleurs parfaitement possible que l'avenir lui donne raison ; mais cette généralisation de la stérilité française n'est, jusqu'à présent, pas indiquée. Si elle se produit, ce ne sera qu'avec une extrême lenteur.

Nous nous efforcerons tout à l'heure, au moyen de l'étude des chiffres, de rechercher quels sont les éléments de civilisation qui peuvent influer sur la natalité. Qu'il nous suffise, pour le moment, de constater que cet effet prétendu fatal ne se remarque que dans les pays français, en Suède, et, depuis très peu de temps, dans les Iles-Britanniques. Dans les autres pays, même les plus civilisés, la natalité ne baisse guère. Dans aucun pays européen, le taux de natalité n'est aussi bas qu'en France ; dans aucun, il ne descend depuis le commencement du siècle.

Le tableau suivant précise davantage encore la situation actuelle :

TABLEAU.

(1) M. Leroy-Beaulieu prévoit l'objection, mais il y répond bien peu. La natalité, en Allemagne, était (mort-nés compris) 38.7 p. 100 en 1861-70, puis monte à 40.7 en 1871-80 (sous l'influence de la guerre). Pourquoi M. Leroy-Beaulieu, au lieu d'examiner la période décennale suivante, se borne-t-il à comparer les chiffres de 1890, 1891 et 1892. Pourquoi ? Je ne puis croire que ce soit parce que le chiffre de 1881-90 est 38.2 (presque identique à celui de 1861-70), qui donnerait tort à sa conclusion.

Mouvement de la population des principaux pays de l'Europe, à différentes époques, par périodes décennales.

Tableau destiné à montrer les variations tenues de la natalité et de la mortalité.

PAYS.	PÉRIODES.	POUR 1.000 HABITANTS, COMBIEN, EN UN AN, DE		PAYS.	PÉRIODES.	POUR 1.000 HABITANTS, COMBIEN, EN UN AN, DE	
		MARIAGES.	NAISSANCES. (Morts-nés exclus.)			DÉCÈS. (Morts-nés exclus.)	NAISSANCES. (Morts-nés exclus.)
FRANCE	1801-10	7.8	33	FINLANDE (suite)	1881-90	7.8	34.8
	1811-20	7.9	32		1751-60	9.1	36.0
	1821-30	7.8	31		1761-70	8.6	34.5
	1831-40	7.9	29		1771-80	8.5	32.7
	1841-50	7.9	27		1781-90	7.9	32.0
	1851-60	7.9	26		1791-18	8.5	33.4
	1861-70	7.7	26		1801-10	8.2	30.8
	1871-80	7.7	25		1811-20	8.7	33.4
	1881-90	8.0	25		1821-30	8.8	34.7
	1891-90	7.4	24		1831-40	7.1	31.5
	1841-50	6.9	30		1841-50	7.5	31.2
	1851-60	7.4	29		1851-60	7.6	32.8
	1861-70	7.5	22		1861-70	6.7	31.9
	1871-80	7.3	22		1871-80	6.8	30.4
	1881-90	7.0	20		1881-90	6.2	30.0
	1891-90	7.0	20		1891-15	7.6	29.0
PAYS-BAS	1841-50	7.2	35		1816-25	8.7	27.9
	1851-60	7.9	36		1826-35	7.5	33.2
	1861-70	8.3	36		1836-45	7.2	33.1
	1871-80	8.0	36		1846-55	7.8	29.5
	1881-90	7.1	35		1856-65	7.8	31.7
	1891-90	7.3	37		1866-75	6.8	32.6
	1861-70	7.5	36		1876-85	7.0	31.7
	1871-80	7.9	38		1835-44	7.7	31.6
	1881-90	8.9	40		1845-54	8.0	32.0
	1891-90	9.1	38		1855-64	8.4	33.8
	1861-70	7.3	37		1865-74	7.2	32.6
	1871-80	7.5	36		1875-84	6.8	30.0
	1881-90	7.9	38		1881-90	7.4	31.7
	1891-90	8.6	39		1891-10	8.7	32.0
	1861-70	8.6	38		1801-10	8.1	"
	1871-80	8.7	39		1811-20	8.1	"
	1881-90	8.0	37		1821-30	8.1	"
	1891-90	8.2	38		1831-40	8.0	"
	1861-70	8.5	41.1		1841-50	8.0	"
	1871-80	8.7	39.5		1851-60	8.0	32.3
	1881-90	8.9	40.1		1861-70	8.5	34.1
	1891-90	9.4	42.9		1871-80	8.4	36.0
	1861-70	8.6	38		1881-90	8.1	32.7
	1871-80	8.7	39		1891-10	8.1	31.4
	1881-90	9.1	37		1801-10	7.4	32.7
	1891-90	8.0	37		1811-20	8.1	31.4
	1861-70	8.2	38		1821-30	8.1	30.4
	1871-80	8.5	41.1		1831-40	7.4	31.0
	1881-90	8.5	39		1841-50	7.9	31.4
	1891-90	8.6	40		1851-60	7.4	32.0
	1861-70	8.6	38		1861-70	7.4	31.6
	1871-80	8.7	40		1871-80	7.4	32.7
	1881-90	9.1	41.9		1881-90	8.1	31.4
	1891-90	8.6	38		1891-10	7.4	32.7
	1861-70	6.6	33.2		1801-10	8.3	38.9
	1871-80	6.4	33.2		1810-19	8.1	38.5
	1881-90	9.2	37.9		1820-29	6.8	33.1
	1891-90	8.3	40.2		1830-39	6.8	39.5
	1861-70	6.9	36.7		1840-49	7.1	32.3
	1871-80	6.9	36.7		1850-59	7.1	35.4
	1881-90	7.3	35.2		1860-69	7.6	32.8
	1891-90	7.3	35.2		1870-79	8.7	30.5
	1861-70	6.7	34.3		1880-89	7.9	31.7
	1871-80	6.7	34.3		1890-99	8.7	31.4
	1881-90	6.8	35.2		1801-10	8.3	38.9
	1891-90	6.8	35.2		1810-19	8.1	39.5
	1861-70	8.5	37.9		1820-29	6.7	32.7
	1871-80	8.5	37.9		1830-39	6.7	31.4
	1881-90	8.5	37.9		1840-49	7.1	32.7
	1891-90	8.5	37.9		1850-59	7.1	31.4
	1861-70	7.3	33.3		1860-69	7.6	32.6
	1871-80	8.1	35.2		1870-79	8.7	33.6
	1881-90	7.8	35.2		1880-89	7.9	33.1
	1891-90	6.7	34.3		1890-99	8.7	32.6
	1861-70	6.7	34.3		1801-10	8.3	38.9
	1871-80	6.7	34.3		1810-19	8.1	39.5
	1881-90	6.8	35.2		1820-29	6.7	32.7
	1891-90	6.8	35.2		1830-39	6.7	31.4
	1861-70	8.3	35.2		1840-49	7.1	32.7
	1871-80	8.3	35.2		1850-59	7.1	31.4
	1881-90	8.3	35.2		1860-69	7.6	32.6
	1891-90	8.3	35.2		1870-79	8.7	33.6
	1861-70	8.3	35.2		1880-89	7.9	33.1
	1871-80	8.3	35.2		1890-99	8.7	32.6
	1881-90	8.3	35.2		1801-10	8.3	38.9
	1891-90	8.3	35.2		1810-19	8.1	39.5
	1861-70	8.3	35.2		1820-29	6.7	32.7
	1871-80	8.3	35.2		1830-39	6.7	31.4
	1881-90	8.3	35.2		1840-49	7.1	32.7
	1891-90	8.3	35.2		1850-59	7.1	31.4
	1861-70	8.3	35.2		1860-69	7.6	32.6
	1871-80	8.3	35.2		1870-79	8.7	33.6
	1881-90	8.3	35.2		1880-89	7.9	33.1
	1891-90	8.3	35.2		1890-99	8.7	32.6
	1861-70	8.3	35.2		1801-10	8.3	38.9
	1871-80	8.3	35.2		1810-19	8.1	39.5
	1881-90	8.3	35.2		1820-29	6.7	32.7
	1891-90	8.3	35.2		1830-39	6.7	31.4
	1861-70	8.3	35.2		1840-49	7.1	32.7
	1871-80	8.3	35.2		1850-59	7.1	31.4
	1881-90	8.3	35.2		1860-69	7.6	32.6
	1891-90	8.3	35.2		1870-79	8.7	33.6
	1861-70	8.3	35.2		1880-89	7.9	33.1
	1871-80	8.3	35.2		1890-99	8.7	32.6
	1881-90	8.3	35.2		1801-10	8.3	38.9
	1891-90	8.3	35.2		1810-19	8.1	39.5
	1861-70	8.3	35.2		1820-29	6.7	32.7
	1871-80	8.3	35.2		1830-39	6.7	31.4
	1881-90	8.3	35.2		1840-49	7.1	32.7
	1891-90	8.3	35.2		1850-59	7.1	31.4
	1861-70	8.3	35.2		1860-69	7.6	32.6
	1871-80	8.3	35.2		1870-79	8.7	33.6
	1881-90	8.3	35.2		1880-89	7.9	33.1
	1891-90	8.3	35.2		1890-99	8.7	32.6
	1861-70	8.3	35.2		1801-10	8.3	38.9
	1871-80	8.3	35.2		1810-19	8.1	39.5
	1881-90	8.3	35.2		1820-29	6.7	32.7
	1891-90	8.3	35.2		1830-39	6.7	31.4
	1861-70	8.3	35.2		1840-49	7.1	32.7
	1871-80	8.3	35.2		1850-59	7.1	31.4
	1881-90	8.3	35.2		1860-69	7.6	32.6
	1891-90	8.3	35.2		1870-79	8.7	33.6
	1861-70	8.3	35.2		1880-89	7.9	33.1
	1871-80	8.3	35.2		1890-99	8.7	32.6
	1881-90	8.3	35.2		1801-10	8.3	38.9
	1891-90	8.3	35.2		1810-19	8.1	39.5
	1861-70	8.3	35.2		1820-29	6.7	32.7
	1871-80	8.3	35.2		1830-39	6.7	31.4
	1881-90	8.3	35.2		1840-49	7.1	32.7
	1891-90	8.3	35.2		1850-59	7.1	31.4
	1861-70	8.3	35.2		1860-69	7.6	32.6
	1871-80	8.3	35.2		1870-79	8.7	33.6
	1881-90	8.3	35.2		1880-89	7.9	33.1
	1891-90	8.3	35.2		1890-99	8.7	32.6
	1861-70	8.3	35.2		1801-10	8.3	38.9
	1871-80	8.3	35.2		1810-19	8.1	39.5
	1881-90	8.3	35.2		1820-29	6.7	32.7
	1891-90	8.3	35.2		1830-39	6.7	31.4
	1861-70	8.3	35.2		1840-49	7.1	32.7
	1871-80	8.3	35.2		1850-59	7.1	31.4
	1881-90	8.3	35.2		1860-69	7.6	32.6
	1891-90	8.3	35.2		1870-79	8.7	33.6
	1861-70	8.3	35.2		1880-89	7.9	33.1
	1871-80	8.3	35.2		1890-99	8.7	32.6
	1881-90	8.3	35.2		1801-10	8.3	38.9
	1891-90	8.3	35.2		1810-19	8.1	39.5
	1861-70	8.3	35.2		1820-29	6.7	32.7
	1871-80	8.3	35.2		1830-39	6.7	31.4
	1881-90	8.3	35.2		1840-49	7.1	32.7
	1891-90	8.3	35.2		1850-59	7.1	31.4
	1861-70	8.3	35.2		1860-69	7.6	32.6
	1871-80	8.3	35.2		1870-79	8.7	33.6
	1881-90	8.3	35.2		1880-89	7.9	33.1
	1891-90	8.3	35.2		1890-99	8.7	32.6
	1861-70	8.3	35.2		1801-10	8.3	38.9
	1871-80	8.3	35.2		1810-19	8.1	39.5
	1881-90	8.3	35.2		1820-29	6.7	32.7
	1891-90	8.3	35.2		1830-39	6.7	31.4
	1861-70	8.3	35.2		1840-49	7.1	32.7
	1871-80	8.3	35.2		1850-59	7.1	31.4
	1881-90	8.3	35.2		1860-69	7.6	32.6
	1891-90	8.3	35.2		1870-79	8.7	33.6
	1861-70	8.3	35.2		1880-89	7.9	33.1
	1871-80	8.3	35.2		1890-99	8.7	32.6
	1881-90	8.3	35.2		1801-10	8.3	38.9
	1891-90	8.3	35.2		1810-19	8.1	39.5
	1861-70	8.3	35.2		1820-29	6.7	32.7
	1871-80	8.3	35.2		1830-39	6.7	31.4
	1881-90	8.3	35.2		1840-49	7.1	32.7
	1891-90	8.3	35.2		1850-59	7.1	31.

Natalité et nuptialité des principaux pays de l'Europe (1878-1882).

(La période étudiée est 1865-1870 pour l'Espagne ; 1867-1878 pour la Russie.)

PAYS.	NATALITÉ.				NUPTIALITÉ.	
	Combien de naissances vivantes en un an pour 1.000 femmes de plus de 15 ans -			Combien de naissances vivantes en un an pour 1.000 habitants.	Combien de mariages annuels pour 1.000 habitants	
	en général.	mariées.	non mariées.	non mariés de plus de 15 ans.	de tout âge et état civil.	—
France	68	115	10,9	24,8	45,4	7,5
Alsace-Lorraine . .	94	182	13,1	32,4	36,8	6,4
Belgique	94	184	13,9	29,9	40,0	6,9
Pays-Bas	109	208	6,6	35,6	48,0	7,5
Espagne	*	*	*	31,0	*	7,7
Italie	107	184	16,9	36,3	47,5	7,5
Suisse	85	176	7,4	29,9	38,6	6,9
Allemagne	114	202	20,7	37,7	49,4	7,5
Autriche	112	187	33,0	38,4	50,0	7,8
Hongrie	132	197	25,2	43,5	72,6	9,8
Russie	*	*	*	50,0	*	9,4
Suède	84	160	15,8	29,6	36,9	6,3
Norvège	95	186	14,7	30,9	42,8	6,7
Danemark	94	167	19,2	32,5	47,9	7,6
Angleterre	103	190	10,2	34,0	50,2	7,4
Écosse	100	205	13,1	33,7	39,6	6,7
Irlande	74	177	3,1	24,9	23,1	4,3

3. La faiblesse de la natalité est due principalement, à ce que les parents, lorsqu'ils ont quelque bien, sont ambitieux pour leurs enfants.

La natalité, nous l'avons dit, a diminué progressivement depuis le début du siècle, dans tous les départements, sans exception (1). Aujourd'hui, ceux dans lesquels la natalité est la plus faible, sont les riches départements normands, et les départements les plus riches de la vallée de la Garonne (le Gers, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, etc.). Déjà, au début du siècle, les Normands se distinguaient par leur faible natalité; quant aux Gascons, leur natalité a décrue plus rapidement encore que celle des autres Français. En résumé, ce sont les départements les plus riches au point de vue agricole, qui produisent le moins d'enfants.

Au contraire, la natalité a toujours été un peu plus élevée dans les départements pauvres, tels que ceux de Bretagne; c'est là qu'elle a le moins baissé. Il en est de même de la Lozère, de l'Ardèche et de l'Aveyron, c'est-à-dire des départements les plus pauvres du Midi. On en peut dire presque autant du Nord, pays extrêmement riche, mais très industriel, c'est-à-dire contenant beaucoup de pauvres. Dans tous ces pays, la natalité, sans être en elle-même très considérable, est presque suffisante; elle a relativement peu diminué depuis le début du siècle. On peut donc dire que ce sont les départements les plus pauvres (ou du moins ceux qui contiennent le plus de pauvres) qui produisent le plus d'enfants.

(1) On trouvera les proportions pour chaque période décennale et chaque département depuis 1801 jusqu'en 1869 dans l'article FRANCE (*Dict. encycl. des sciences médicales*), par M. Bertillon père.

On peut analyser le phénomène avec plus de soin. C'est ce que M. Chervin a fait pour le très riche département de Lot-et-Garonne (1), département qui se distingue par le très grand nombre de familles qui n'ont qu'un seul enfant; en somme, 100 familles n'y ont que 161 enfants; ce nombre s'abaisse à 140 dans l'arrondissement d'Agen (le plus riche des quatre arrondissements dont se compose Lot-et-Garonne), tandis qu'il s'élève à 163 dans l'arrondissement de Villeneuve, à 167 dans celui de Nérac et à 173 dans celui de Marmande; or, ces chiffres classent justement ces arrondissements par ordre de richesse. M. Chervin a poursuivi ensuite la même étude par canton, en comparant les chiffres avec le revenu net imposable par hectare, et il est arrivé à ce résultat que, en général (et sauf quelques exceptions), les cantons ont une natalité d'autant plus faible que la terre y est plus riche; les exceptions même confirment jusqu'à un certain point la règle, en ce sens qu'elles s'expliquent souvent par un certain développement industriel. Enfin, M. Chervin a poursuivi la même étude par commune; cette étude confirme la précédente, en donnant la clé de quelques exceptions. Ainsi, dans ce département, l'un des plus beaux et les plus riches de France, l'*un de ceux aussi où la fortune est le plus divisée*, la natalité est exactement en raison inverse du degré d'aisance. « La volonté seule, guidée par l'intérêt, restreint la natalité dans le Lot-et-Garonne, comme dans la plupart des départements français. »

Par exemple, les habitants de l'île de Bréhat, quoique Bretons, et appartenant à l'une des quelques régions de la France où la natalité soit suffisante, sont de petits propriétaires dont le rêve est de voir leur fils employé, et, s'il se peut, syndic des gens de mer, fonctionnaire! Aussi, pour arriver à ce beau résultat, ont-ils aussi peu d'enfants que possible. Au contraire, ceux de Lillebonne, petite ville de la Seine-Inférieure, située en pleine Normandie, pays de natalité misérable, sont en majorité de pauvres ouvriers filateurs, parfaitement résignés à ce que leurs enfants soient, comme eux, ouvriers; aussi Lillebonne, quoique ville normande, présente une natalité suffisante.

Cette règle est générale et M. Arsène Dumont l'a appuyée sur de très nombreux exemples :

A tant d'exemples qui prouvent que c'est le soin de conserver la fortune qui rend néo-malthusiennes les familles françaises, j'en ajouterai un, emprunté à la ville de Paris. J'ai classé les vingt arrondissements de Paris selon leur degré d'aisance évalué numériquement; et j'ai vu que la natalité est constamment et mathématiquement en raison inverse du degré de richesse de l'arrondissement.

Rien n'était laissé à l'arbitraire dans ce classement des arrondissements par degré de richesse; j'ai pris comme criterium statistique de la richesse, quatre signes différents parfaitement concordants. Le tableau suivant, arrangé sous une forme aussi pittoresque que possible, contient les résultats de ce classement; les seuls chiffres qui y soient marqués indiquent « combien de naissances (mort-nés compris) en un an, pour 1.000 ménages de 15 à 50 ans » (1889-1893).

Les arrondissements sont classés selon leur degré de bien-être, évalué par quatre méthodes différentes :

1^o Pour 1.000 ménages de deux personnes au moins, combien de domestiques féminins ?

(1) *Bull. de la Soc. d'Anthropologie*, 22 janv. 1891.

- 2° Pour 1.000 mariages, combien avec contrat de mariage ?
- 3° Sur 1.000 individus exerçant une profession, combien sont ouvriers ?
- 4° Sur 1.000 individus, combien vivent dans des logements surpeuplés ?
- 5° Sur 1.000 individus, combien sont indigents ?

NATALITÉ à Paris selon le degré d'aisance (1889-1893).

ARRONDISSEMENTS AYANT APPROXIMATIVEMENT						
moins de 50 domestiques moins de 100 contrats. plus de 650 ouvriers. plus de 200 surpeuples.	de 50 à 100 domestiques. de 100 à 150 contrats. de 500 à 550 ouvriers de 150 à 200 surpeuples.	de 100 à 200 domestiques de 150 à 200 contrats. de 400 à 500 ouvriers de 100 à 150 surpeuples	de 200 à 300 domestiques de 200 à 250 contrats. de 300 à 400 ouvriers de 80 à 100 surpeuples.	de 300 à 400 domestiques de 250 à 300 contrats. de 300 à 350 ouvriers de 60 à 80 surpeuples	870 domestiques. 316 contrats. 490 ouvriers. 40 surpeuples.	Exceptionnellement riches.
Très pauvres.	Pauvres.	Aisés.	Très aisés.	Riches.		
»	»	»	»	1 ^{er} Louvre . . . 54	»	
»	»	»	2 ^e Bourse . . . 63	»	»	
»	»	3 ^e Temple . . . 74	»	»	»	
»	»	4 ^e Hôtel-de-Ville . 78	»	»	»	
»	»	5 ^e Panthéon . . . 78	»	»	»	
»	»	»	6 ^e Luxembourg . . . 65	»	»	
»	»	»	7 ^e Palais-Bourbon 57	»	»	
»	»	»	9 ^e Opéra . . . 47	»	»	
»	»	10 ^e Saint-Laurent . . 69	»	»	»	
»	41 ^e Popincourt . . . 93	»	»	»	»	
»	42 ^e Reuilly . . . 94	»	»	»	»	
13 ^e Gobelins . . . 100	»	»	»	»	»	
»	44 ^e Observatoire . . 99	»	»	»	»	
15 ^e Vaugirard . . . 105	»	»	»	»	»	
»	»	47 ^e Batignolles . . . 74	»	48 ^e Passy . . . 56	»	
18 ^e Montmartre . . . 100	»	»	»	»	»	
19 ^e Butte-aux-Cailles . 105	»	»	»	»	»	
20 ^e Ménilmontant . . . 110	»	»	»	»	»	
Moyenne . . . 108	Moyenne . . . 95	Moyenne . . . 72	Moyenne . . . 65	Moyenne . . . 53	Moyenne . . . 34	

Le résultat est des plus nets; il se résume par les chiffres suivants :

Pour 1.000 femmes de 15 à 50 ans, combien de naissances en un an ?

Natalité	d'un arrondissement exceptionnellement riche	34
	très riches	53
	riches	65
	aisés	72
	pauvres	95
	très pauvres	108

Cette dernière natalité est elle-même misérablement faible (1); elle est dépassée par celle de toutes les nations de l'Europe. Mais que dire de la natalité des arrondissements aisés ? Que dire de celle du VIII^e arrondissement (Élysée) ?

M. Arsène Dumont a poursuivi, dans divers points de la France, des études monographiques de commune, dans lesquelles il ne s'est pas contenté d'étudier les chiffres; guidé par eux, il a été conduit à l'étude des familles et des individus, pér-

(1) Ne pas oublier que les mort-nés sont inclus dans le nombre des naissances, et que le nombre de celles-ci est rapporté à la seule population des femmes de 15 à 50 ans.

nétrant en quelque sorte dans leur psychologie (1). Il est arrivé à cette conclusion générale, très fortement motivée : c'est que les pays où la natalité est faible sont ceux dans lesquels les parents sont ambitieux pour leurs enfants et veulent les voir s'élever au-dessus de leur propre condition. De ce sentiment honorable résultent la restriction volontaire, la dépopulation et la ruine de la nation.

Lisez l'étude attachante que M. Arsène Dumont a écrite, par exemple, sur les îles de Ré et d'Oléron. Il y peint des populations très douces dont les seules passions sont la lecture et la danse. La danse, toujours décence, est la préparation au mariage ; les naissances illégitimes y sont extrêmement rares. On ne peut imaginer des mœurs plus douces ni plus honorables. Cependant, la natalité de ces îles est des plus faibles.

De longs dithyrambes, renouvelés des anciens sur les temps et les mœurs, sont donc ici hors de saison. Dans les îles de Ré et d'Oléron, chacun est plus ou moins propriétaire ; chacun a un bien à protéger ; chacun est ambitieux pour ses enfants. Et ce sont ces vertus louables qui amènent la dépopulation du pays.

Ce sont donc des préoccupations d'argent qui sont ici seules en cause. On songe que si l'on a des enfants, il faudra de l'argent pour les élever ; mais surtout il faudra partager la fortune pour les doter, et la partager à nouveau lorsqu'ils hériteront. Conclusion : on évite d'en avoir.

L'homme qui se charge d'une nombreuse famille, non seulement se charge d'un poids très lourd, mais charge ses enfants. Il veut éviter ce double mal, et je me hâte de dire qu'en bon père de famille, il craint le second plus que le premier.

Cela est tellement vrai que dès qu'il y a une raison pour que ces préoccupations disparaissent, aussitôt la natalité se relève. La thèse toute récente (1890) de M. Lan-cry en donne un bel exemple.

Fort-Mardick (Nord), près Dunkerque, est une commune constituée par Louis XIV, d'après les principes suivants qui sont encore en usage aujourd'hui. Toute famille nouvelle qui se constitue, lorsqu'un des conjoints est né dans la commune et que le mari est inscrit maritime, reçoit *en usufruit* (en usufruit seulement, là est le point), 22 ares et, en outre, une place sur la plage pour la pêche au filet. La commune a reçu de Louis XIV, en tout, 125 hectares de terre ; ce qui n'est pas distribué en usufruit est loué 5.000 fr. au profit de la commune. Les ménages concessionnaires « ne peuvent concéder qu'à leurs enfants seulement les parcelles de terre qu'ils occupent. Dans aucun cas, la parcelle ne pourra être scindée. » De là résulte qu'elle échappe aux créanciers. Elle ne peut être ni augmentée ni divisée. Elle est inaliénable, indivisible, inextensible.

Voilà donc une population passablement aisée et pourtant étrangère à toute préoccupation d'héritage. On peut dire qu'elle échappe au Code civil.

Il en résulte que les mariages sont nombreux (environ 11 p. 1.000 habitants) et aussi précoces que le permet le service maritime (âge probable du mariage des hommes, vingt-quatre ans) ; les naissances illégitimes sont par conséquent très rares (1 sur 60 naissances). Au contraire, la natalité légitime, et c'est là le point

(1) Ces études, très attachantes, sont malheureusement restées éparses dans divers recueils (*Ann. de Démogr. internationale* ; — *Bull. de la Soc. d'Anthropologie* ; — *Revue scientifique* ; — *Assoc. française pour l'avancement des sciences*, etc.). L'auteur a tiré la philosophie de ses observations dans un livre intitulé : *Civilisation et Dépopulation*. Il est regrettable que ce livre ne contienne presque pas de chiffres.

important, est extrêmement élevée ; elle atteint 43 pour 1.000 habitants, c'est-à-dire qu'elle n'est dépassée en Europe que par la Russie. Mais ce qui n'arrive pas en Russie, c'est que sur ces 43 enfants nés vivants, 33 atteignent l'âge de vingt ans (1).

Voilà donc un pays dans des conditions démographiques excellentes ; il est permis de les rattacher à son organisation si étrange.

M. Arsène Dumont nous a décrit, dans une région de la France tout à fait différente, un phénomène analogue. A Fouesnant (Finistère), existe un usage tout à fait comparable à celui de Fort-Mardick. Tout homme qui revient du service militaire va proposer à un propriétaire de lande de lui abandonner, pour un temps très long, une parcelle de cette terre inculte. Il la défriche, s'y établit, s'y marie et y a beaucoup d'enfants ; car il n'a aucune inquiétude à avoir pour ses descendants. La lande est immense, et il sait qu'eux aussi pourront en cultiver une parcelle ; le propriétaire y gagnera d'avoir, au bout d'un certain temps, un champ de rapport au lieu d'une terre inculte, et ils auront eu, eux, l'avantage d'y passer leur vie sans trop de souci.

Ainsi, même en France, dès que disparaît la préoccupation de la fortune à conserver (c'est-à-dire à ne pas partager), la natalité prend un essor considérable.

Si c'est en France que cette préoccupation nuit le plus à la natalité, c'est que la France est, plus qu'aucun autre peut-être, un pays de petits propriétaires ; c'est que, plus qu'aucun autre, il est prévoyant et économique.

Actuellement, le père de famille est d'autant plus chargé d'impôts directs et indirects que sa postérité est plus nombreuse. S'il a quelque fortune, il sait que ce bien si péniblement amassé, si péniblement conservé, si difficilement accru, s'évanouira par division, au lendemain même de sa mort. Dans son intérêt comme dans celui de sa postérité, il faut que celle-ci soit aussi peu nombreuse que possible.

Faites qu'au contraire il n'ait pas un intérêt majeur à restreindre le nombre de ses enfants, et il s'abandonnera sans regret, comme à Fort-Mardick ou comme au Fouesnant, au bonheur si naturel et si doux de se voir continué, en quelque sorte, par une nombreuse famille.

C'est ce qui arrive au Canada. Le conseil d'hygiène de la province de Québec a publié récemment les *Statistiques vitales et mortuaires dans la population catholique*. Dans l'espèce, le mot catholique est synonyme de Français, avec addition d'un petit nombre d'Irlandais. Or, la natalité de cette population est exubérante.

La natalité s'est élevée à 48 pour 1.000 habitants en 1889 et à 46 en 1890, tandis que la mortalité n'était que de 26 dans chacune de ces deux années. L'accroissement physiologique de la population s'est donc élevé à 20 et 22 pour 1.000 habitants. De tels chiffres ne s'observent nulle part en Europe. Or, ces Canadiens, si extraordinairement féconds, sont les descendants de ces mêmes Normands, dont la stérilité dépasse encore celle des autres Français.

On a dit que s'ils avaient tant d'enfants, c'est parce qu'ils avaient des terres immenses à défricher et des richesses naturelles inépuisables à exploiter. Ce sont là de grosses exagérations. L'espace assez étroit qui s'étend entre la frontière des États-Unis et les montagnes Laurenties, dont le voyageur qui navigue sur le Saint-

(1) La population de Fort-Mardick était, en 1729, de 204 habitants ; en 1851, de 615 habitants ; en 1886, de 1481 habitants.

Laurent, voit au loin les dentelures bleuâtres fermer l'horizon, est presque tout entier défriché et cultivé depuis longtemps, et la population a, jusqu'à présent, assez peu de tendance à s'étendre au nord de ces montagnes. La concurrence vitale est d'ailleurs très dure au Canada; les salaires y sont relativement peu élevés et péniblement gagnés. L'excès de la population, au lieu de se diriger vers des pays plus âpres encore, préfère émigrer aux « États », et notamment dans ceux de la Nouvelle-Angleterre (New-York, Massachusetts, Maine, etc.), où ils vont offrir leur travail à un prix supérieur à celui qu'ils trouveraient au Canada, mais bien inférieur à celui qu'exigent les ouvriers américains. Les Canadiens jouent donc dans le nord des États-Unis (à la grande indignation des Américains) un rôle analogue à celui que les ouvriers français reprochent chez nous aux Italiens. On estime à un million (quelquefois même à un million et demi) le nombre des Canadiens fixés aux États-Unis; ils y perdent rapidement leur langue et leur nationalité.

Ainsi, les espaces immenses qui s'étendent au nord des Laurentides ne profitent guère aux Canadiens, et ne contribuent en rien à leur exubérante natalité. Ceux d'entre eux qui vont aux États-Unis se rendent presque tous dans la Nouvelle-Angleterre. On voit donc qu'ils ne se trouvent pas, à ce point de vue, dans des conditions sensiblement différentes des nôtres, ou plus exactement qu'ils ne profitent guère (pour des raisons multiples) des différences qui existent entre leur pays et le nôtre, et que ce n'est pas là qu'il faut chercher l'explication de leur forte natalité.

On a attribué la forte natalité des Canadiens à la sincérité de leurs convictions religieuses, et il est vrai de dire que généralement (et sauf exceptions assez nombreuses) ils sont très fervents catholiques. Cela s'explique d'autant mieux que c'est à l'abri du clergé et de ses institutions qu'ils ont pu défendre leur nationalité contre l'invasion anglaise. Quoique je sois disposé à croire à l'influence de la religiosité sur la natalité, il faut reconnaître que cette influence est faible; elle n'apparaît nulle part comme assez forte pour pouvoir expliquer à elle seule la forte natalité des Canadiens.

Les Canadiens sont d'ailleurs aussi prévoyants, aussi économes, je dirai même aussi parcimonieux que les Français de France. Je me promenais avec M. Johnson, le chef de la statistique canadienne, dans un faubourg d'Ottawa, qu'habitent presque exclusivement les ouvriers franco-canadiens des magnifiques scieries qui ont fait la fortune de cette ville. « Remarquez-vous, me dit-il, que les maisons de ce faubourg se composent toujours de deux parties: l'une, sur le devant, neuve et assez coquette, si l'on songe qu'elle est habitée par un ouvrier; l'autre, par derrière, est vieille et ensumée; cette partie ancienne est aujourd'hui la cuisine; autrefois, c'était la maison entière; mais l'ouvrier a fait des économies, les a accumulées, et lorsqu'elles sont devenues assez grosses, il a complété sa maison. Vous voyez que l'économie, cette qualité essentiellement française, n'est pas oubliée sur les bords de la Chaudière (1). » L'observation était des plus justes; presque toutes les maisons étaient ainsi composées de deux parties (2).

(1) Nom de la belle chute qui anime les scieries d'Ottawa.

(2) Ce même faubourg de Hull, peuplé d'ouvriers, présente une natalité qui dépasse de beaucoup la moyenne du pays: pour 10.943 habitants catholiques, il y a eu 671 naissances en 1889 et 677 en 1890, soit 62 pour 1.000 habitants dans chacune de ces deux années.

La prévoyance n'est donc pas une cause forcée de la stérilité des ménages. Mais c'est qu'au Canada, la loi permet à une famille prévoyante d'être en même temps féconde; elle ne condamne pas, comme il arrive en France, une telle famille à la ruine. Le code du Bas-Canada permet la liberté de tester, et les Canadiens en usent très généralement. Les notaires que j'ai consultés sur ce point m'ont déclaré qu'à la campagne aussi bien qu'à la ville, les pères de famille font toujours un testament pour éviter que leur bien ne soit partagé par parts égales entre leurs enfants (ce qui arrive quand ils meurent intestats). Généralement, voici comment se font ces testaments : on laisse toujours peu aux filles, et souvent même on ne leur laisse rien, parce qu'on trouve que c'est à leur mari qu'il appartient de veiller à leur bonheur; si, parmi les fils, il y en a qui ont reçu une éducation libérale, et qui soient devenus médecins, avocats, prêtres ou ingénieurs, on ne leur laisse rien non plus, parce qu'on trouve que l'éducation qu'ils ont reçue constitue un héritage suffisant; parmi ceux qui n'ont pas reçu d'éducation libérale, on choisit celui qui paraît le plus propre à continuer l'entreprise du père, et c'est à lui qu'on laisse l'entreprise en question : la ferme ou le fonds de commerce, etc. Les familles canadiennes pensent sans cesse à leur testament; dès qu'un changement survient dans la famille, le père et la mère de famille accourent chez le notaire pour modifier en conséquence leurs dispositions testamentaires. J'exprimai la crainte que ces usages ne déterminent des querelles dans les familles, et n'amènent, par exemple, les frères à se noircir les uns les autres dans l'esprit de leurs parents, pour détourner vers eux la principale part de l'héritage. On m'a affirmé avec énergie que pareille chose ne se produisait pas.

Une conséquence (heureuse, à mon avis) de ce qui précède est qu'on ne donne pas de dot aux filles; tout au plus leur donne-t-on un trousseau, un mobilier et quelques autres avantages de même ordre; ces menus avantages ne s'accordent guère que dans les familles riches, et ne sont pas réglés par contrat de mariage, de façon à toujours être révocables, car les Canadiens ont toujours une grande défiance pour leur gendre; dans ce pays, plus qu'ailleurs encore, il importe d'être toujours en très bons termes avec ses beaux-parents. « Mais, demandai-je, si une fille est laide et peu avenante, et qu'elle ne trouve pas à se marier, ne doit-il pas arriver que son père, touché de son malheur, promette une somme d'argent à l'homme qui voudra l'épouser ? » On m'a déclaré que cela arrive très rarement, si même cela arrive. Un homme qui se marierait dans de telles conditions serait peu considéré; en tout cas, la somme promise ne serait pas marquée dans le contrat de mariage, et la rente seule en serait versée au nouveau ménage, car, au Canada, beau-père et belle-mère sont d'accord pour se dénier des gendres. Mais ces cas sont trop rares pour mériter l'attention.

On voit qu'au Canada un père de famille a toute liberté d'avoir une nombreuse postérité. Quel que soit le nombre de ses enfants, il est assuré qu'un de ses fils continuera son œuvre, et ce fils sera justement celui qui sera le plus capable de la continuer. Il n'est pas, comme en France, persécuté par la pensée que son bien, si péniblement économisé, sera, après sa mort, vendu, divisé à l'infini et annihilé.

En France, nous avons vu que l'ambition du père pour *son* enfant est en train de tuer le pays. Au Canada, cette ambition légitime n'exclut nullement la possibilité d'une nombreuse postérité. Mais, me dira-t-on, la France n'est pas le seul pays à avoir le Code Napoléon, et pourtant on ne remarque pas, dans les autres pays sou-

mis à la loi du partage égal, la natalité très faible qui existe dans notre pays, cela prouve que le Code Napoléon ne suffit pas à lui seul pour amener rapidement l'affaiblissement de la natalité, et qu'il lui faut quelques conditions accessoires, mais cela ne prouve pas que son action ne soit pas considérable : l'eau fait pousser les petits pois, cela est incontestable et pourtant on pourra montrer des terrains parfaitement arrosés où ils ne poussent pas, parce qu'ils manquent d'engrais, ou sont étouffés par les mauvaises herbes ou pour toute autre raison. Si le Code Napoléon n'entraîne pas dans d'autres pays les mêmes conséquences qu'en France, cela vient, à mon avis, de ce que dans aucun pays peut-être, la propriété n'est aussi divisée que dans le nôtre. Il est évident que le Code Napoléon n'a, en matière d'héritage, aucune espèce d'influence sur les familles qui n'ont rien ; mais bien des signes montrent que ces familles sont plus rares chez nous que dans les autres pays. La France est un pays de petits bourgeois économies et prévoyants, trop prévoyants.

Dans les pays soumis au Code Napoléon, lorsqu'un certain degré de culture intellectuelle développe l'esprit de prévoyance, la natalité s'en ressent. M. Del Vecchio a récemment comparé la natalité de chaque circonscription italienne avec la proportion de ses illettrés; il est arrivé aux curieux résultats qui suivent :

Influence déprimante de l'instruction sur la natalité.

Catégories d'arrondissements	ITALIE SEPTENTRIONALE.		ITALIE CENTRALE.		ITALIE MÉRIDIONALE.	
	Sur 100 habitants	Sur 1.000 habitants,	Sur 100 habitants	Sur 1.000 habitants,	Sur 100 habitants	Sur 1.000 habitants,
OU	de plus de combien					
de districts (4).	6 ans, combien en	naissances	6 ans, combien en	naissances	6 ans, combien en	naissances
	d'illettrés ?	un an ?	d'illettrés ?	un an ?	d'illettrés ?	un an ?
	(1881.)	(1870-1887.)	(1881)	(1870-1887.)	(1881)	(1870-1887.)
I. Le plus grand nombre d'illettrés.	55,1	37,1	74,6	37,1	85,4	41,0
II. Nombre d'illettrés moyen. . . .	39,3	36,4	65,6	36,8	81,4	40,6
III. Le plus petit nombre d'illettrés .	27,2	35,5	53,4	33,9	72,7	37,9

Nous avons vu qu'au contraire, au Canada, l'esprit d'économie, de prévoyance, peut s'allier parfaitement avec une très belle natalité.

Ce qui rend le mal plus grave encore, c'est que, si la nation en meurt lentement, les individus n'en souffrent pas. L'image de la France se retrouve, tout à fait graphique, dans la description de Saint-Germain-des-Vaux, petite commune du Contentin où M. Arsène Dumont a suivi, génération par génération, l'histoire de chaque famille; aujourd'hui, il n'en subsiste plus une seule, les rares survivants du malthusianisme ayant émigré pour Paris, afin d'y devenir fonctionnaires, crémiers, concierges, garçons de dortoir. Aujourd'hui, des villages entiers ne sont plus qu'un amas de maisons ruinées : les guerres les plus désastreuses, l'incendie, la peste n'auraient pas exercé de ravages plus terribles! Et cela pourtant est le résultat du malthusianisme longuement et obstinément pratiqué. Mais il y a cette différence entre les causes violentes de dévastation et le malthusianisme, que cette dernière calamité, tout en détruisant lentement le pays, n'a fait souffrir en rien ses habitants. Tant il est vrai que les intérêts des individus peuvent être entièrement opposés à ceux de la collectivité.

(1) Ces catégories ont été formées en classant, dans chacune des trois régions, les districts suivant leur degré d'instruction, et en partageant la liste en trois sections ayant une population sensiblement égale.

C'est ce qui fait que si peu de gens s'effraient, comme ils le devraient, de la dépopulation de la France, et que notre pays disparaît lentement du monde sans qu'aucun des intéressés protestent : ils ne souffrent pas du mal.

Ou plutôt, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils en souffrent. Le principe de toute richesse est la population ; ce sont ses besoins qui créent le marché intérieur, le seul dont on soit entièrement maître et sur lequel on puisse toujours compter ; c'est son activité qui satisfait, non seulement au commerce intérieur, mais qui permet à une nation de gagner aussi le commerce extérieur.

C'est l'abondance de la population qui entretient, plus ardente, la lutte pour la vie, lutte souvent pénible pour les individus, mais nécessaire pour éléver le niveau intellectuel et moral d'un pays.

C'est l'abondance de la population, enfin, qui donne à une nation la puissance d'expansion, la force de poussée nécessaire pour se défendre contre l'étranger, non seulement au point de vue militaire, mais à tous les autres points de vue. Cette force de poussée nous fait défaut en France. De là vient que le nombre des étrangers, qui viennent coloniser notre pays, augmente sans cesse ; ils étaient 380.831 en 1851, et 1.130.211 en 1891, sans compter d'innombrables naturalisés qui rendent ces deux chiffres peu comparables entre eux. Il est vrai qu'avec le temps, un certain nombre deviennent Français, mais on voit que, malgré les facilités offertes par des lois récentes, beaucoup ne le deviennent pas, ou ne consentent à en accepter le titre que lorsqu'ils y ont intérêt. Cette foule d'étrangers, que l'insuffisance de la natalité attire en France, pour y remplir les vides que les naissances ne comblent pas, est déjà, pour notre pays, une cause fréquente d'embarras ; si elle augmente encore (et cela arrivera sans aucun doute), elle deviendra un très sérieux danger.

C'est l'abondance des hommes enfin qui permet à un pays de lutter avec succès contre ses ennemis. La France, sans se dépeupler encore, a déjà beaucoup perdu sous ce rapport :

Mortalité comparée des plus grands pays de l'Europe.

Ages.	France. (1875-1879.)	Italie (1872-1879.)	Prusse. (1876-1880.)	Autriche. (1876-1879.)	Angleterre (1866-1880.)
0-1 an.	179,8	234,9	222,2	230,2	167,5
1-5 ans	27,5	66,6	40,6	52,8	32,6
5-10 ans.	6,6	13,4	9,3	14,6	6,9
10-15 —	4,2	6,4	4,1	6,2	4,0
15-20 —	6,0	7,0	4,9	7,2	5,8
20-25 —	8,3	9,8	7,8	9,0	7,7
25-30 —	9,5	9,8			
30-35 —	9,8	10,3	10,6	10,0	9,5
35-40 —	10,2	11,9			
40-45 —	11,3	13,4	14,7	13,1	13,1
45-50 —	13,0	16,1			
50-55 —	17,0	21,2	23,9	17,0	17,8
55-60 —	22,6	27,5			
60-65 —	33,6	41,5	50,1	32,9	31,8
65-70 —	49,6	61,1			
70-75 —	78,3	96,2	103,1	65,6	63,8
75-80 —	117,1	123,4			
Ensemble . . .		22,3	30,1	25,9	147,8
				30,1	22,2

4. La décroissance de la natalité, quoique n'étant nullement douloureuse pour les individus, amènera, si on renonce à la combattre, la perte du pays.

Il y a cinquante ans, la France et l'ensemble des pays qui forment actuellement l'empire d'Allemagne comptaient une population sensiblement égale.

Aujourd'hui, la France compte 38 millions d'habitants, et l'Allemagne 50 millions. Ainsi, en dehors de toute conquête, l'Allemagne a gagné 12 millions d'habitants, sans compter 4 millions d'émigrants environ qu'elle a expédiés aux États-Unis.

Cette augmentation de la population allemande vient uniquement de ce que la natalité allemande est de 37 naissances annuelles pour 1.000 habitants, tandis que celle de la France n'est que de 25, ce qui est le chiffre le plus faible que l'on rencontre en Europe.

Aujourd'hui, grâce à l'augmentation de la population allemande et à sa plus grande natalité, il y a chaque année, en Allemagne, 1.800.000 naissances, et en France, 900.000, c'est-à-dire moitié moins. Donc, dans vingt ans, contre un conscrit français, il y aura deux conscrits allemands. Tel est le danger terrible qui pèse sur notre pays. Et quand je le formule, je n'essaye pas de prédire l'avenir, je ne fais aucune hypothèse, j'exprime un fait dès à présent acquis, et tellement inéluctable, qu'il faudrait un miracle inconcevable pour nous en garantir.

Les chiffres que j'ai cités plus haut sont propres, d'ailleurs, à nous consoler. Il y a cinquante ans, la France et l'Allemagne étaient également peuplées; cinquante ans sont peu de chose dans la vie d'un peuple; ce que cinquante ans ont fait contre nous, cinquante ans peuvent le faire en sens inverse.

La France et l'Allemagne sont comme deux familles qui, également riches au début, auraient placé leurs fonds, l'une à 2 1/2 p. 100, l'autre à 3 1/2 p. 100. Si ces deux familles sont également économies, la seconde, au bout d'un demi-siècle, sera beaucoup plus riche que la première. La déchéance de celle-ci sera-t-elle sans remède ? Non. Il lui suffira de faire, sans tarder, un placement de son argent un peu plus avantageux.

Les familles françaises ont, en moyenne, trois naissances vivantes, et les familles allemandes un peu plus de quatre. Est-il impossible de déterminer les familles françaises à procréer une naissance de plus ?

L'étude de la natalité française montre comment on doit espérer d'atteindre ce résultat.

Le danger est très grave, assurément, mais faut-il renoncer à le combattre ? Faut-il imiter le stupide fataliste qui, renonçant à lutter contre le torrent qui l'emporte, se couche au fond de son canot et attend, les bras croisés, d'être englouti par le gouffre ? Non, cette attitude n'est pas digne du peuple français. Ce que les autres font, il peut le faire comme eux. Il faut donc combattre le mal qui ronge notre patrie, et le combattre résolument.

II. — DE L'INANITÉ DES REMÈDES PROPOSÉS PAR DIVERS AUTEURS.

1. Division du sujet.

Je crains fort que les nombreux écrivains qui ont agité, dans ces derniers temps, la question de la dépopulation de la France, n'aient cédé au désir de servir les idées

qui leur sont particulièrement chères, quelque rapport que ces idées eussent d'ailleurs avec ce sujet.

Il semble, quand on parcourt la longue liste des remèdes proposés, que l'on ne sache à quoi attribuer le mal. Cependant, il n'en est pas ainsi; tout le monde connaît sa cause; tout le monde même l'invoque et déclare que la restriction volontaire est le fléau de notre pays; mais cela dit, chacun s'empresse de monter sur son *dada favori*, et de partir en guerre contre le tabac, ou contre l'alcoolisme, ou contre tout autre défaut social, et de proposer des mesures excellentes, sans doute, mais qui n'ont avec le sujet aucun rapport.

On peut les diviser, malgré leur très grande variété, en quatre catégories, suivant que leurs auteurs visent :

- 1^o Les réformes sociales diverses;
- 2^o L'augmentation du nombre des mariages;
- 3^o La diminution de la stérilité involontaire (*syphilis, alcoolisme, etc.*);
- 4^o La diminution de la mortalité.

J'examinerai successivement chacune de ces catégories.

2. Examen de réformes sociales diverses proposées dans le but hypothétique d'élever la natalité.

J'ai beau chercher, je ne puis trouver le rapport que l'on cherche à établir entre la *recherche de la paternité* et l'augmentation de la population. C'est la *natalité légitime* que l'on doit chercher à augmenter. En quoi la recherche de la paternité peut-elle y contribuer ? L'amour de l'équité me rend partisan de la recherche de la paternité; mais ce n'est pas une raison pour l'appuyer sur des arguments entièrement étrangers au sujet.

Il est évident qu'on n'augmenterait en rien (bien au contraire) la natalité française, si l'on rendait les droits de l'enfant naturel sur l'héritage de ses parents égaux à ceux des enfants légitimes.

Personne n'a jamais indiqué que l'*émancipation de la femme, la suppression du divorce, ou, au contraire, des lois rendant le divorce plus facile*, augmenteraient la natalité. Jamais on n'a donné, à l'appui de ces fantaisies, une preuve ni un commencement de preuve. On peut assurément être partisan du suffrage des femmes, ou de leur éligibilité, ou plus simplement encore de l'extension des droits civils qui leur sont très injustement confisqués; mais, encore une fois, tout cela n'a aucun rapport avec le sujet qui nous occupe.

M. Leroy-Beaulieu a rattaché la décroissance de la natalité aux progrès du « féminisme ». Si les femmes travaillent, dit-il à peu près, que devient la famille ? Comment seront élevés les enfants ? La femme trouvera-t-elle le temps, conservera-t-elle même le goût d'élever ses enfants, ce qui est pourtant sa vocation naturelle (1) ? Comme base statistique de son assertion, M. Leroy-Beaulieu mentionne l'affaiblissement de la nuptialité en Angleterre et en Écosse. Cela lui paraît suffisant pour découvrir « un de ces liens que les Allemands appellent *Wechselwirkung* ». Il est vraiment bien facile à contenter.

(1) M. Leroy-Beaulieu déclare, d'ailleurs, qu'il faut « donner plus de droits à la femme, la rendre maîtresse de son salaire et de ses épargnes, relever son sort ». Mais ce sont les professions qui conduisent à l'acquisition de ce salaire qui effraient M. Leroy-Beaulieu. Il trouve juste que des femmes puissent disposer de leur salaire, mais il trouve mauvais qu'elles le gagnent.

La diminution de la nuptialité en Angleterre et en Écosse est liée, suivant une loi connue en démographie, à la diminution de la natalité.

L'exemple ne me paraît pas heureux : la diminution de la natalité et de la nuptialité, qui se fait sentir depuis quelques années en Angleterre, est liée, comme je l'ai dit plus haut, à la diminution de la mortalité qui suffit parfaitement à l'expliquer. Quant au mouvement féministe anglais, mouvement très superficiel d'ailleurs qui n'atteint que quelques parties de la bourgeoisie, il ne peut avoir sur les chiffres de la population générale absolument aucune espèce d'influence. M. Leroy-Beaulieu aurait été mieux inspiré s'il avait recherché les chiffres qui concernent les colonies australiennes que j'ai cités plus haut. Dans ces colonies, en effet, le « féminisme » a fait des progrès considérables, et même dans l'Australie méridionale et dans la Nouvelle-Zélande, les femmes sont électeurs. D'autre part, nous avons vu que la nuptialité, qui était autrefois considérable, y a fortement baissé depuis 35 ans. On peut chercher s'il y a une connexion entre les deux faits ; c'est une étude à faire.

Le mouvement « féministe » est bien plus accentué aux États-Unis qu'en Angleterre. Les femmes y entrent dans la plupart des administrations publiques dans les mêmes conditions de salaire, d'admission et d'avancement (1) que les hommes ; mais cela ne paraît pas nuire à la famille, car il est d'usage, lorsqu'elles se marient, qu'elles se démettent de leur emploi pour se consacrer à leur intérieur.

Attribuer la décroissance de la natalité à l'insuffisance des droits reconnus à la femme, ou l'attribuer au contraire au mouvement féministe, sont donc deux fantaisies qui, jusqu'à présent, sont également dénuées de preuves.

Des réformes socialistes ayant pour effet de diminuer la part du capital pour augmenter d'autant la part du travailleur, auraient-elles quelque effet sur la natalité ? Je ne puis me prononcer sur cette question, faute d'éléments pour l'étudier. Cependant, la rémunération du capital n'a cessé de diminuer depuis le commencement du siècle ; on peut même estimer qu'elle a diminué de près de moitié, car l'intérêt normal de l'argent était autrefois de 5 p. 100, et il n'est plus aujourd'hui que de 3 p. 100. Cela n'a pas empêché la natalité de décroître dans notre pays. Augmenterait-elle si le capital venait à n'être plus rémunéré du tout ? Je n'ai pas à examiner cette question difficile et très hypothétique, car, si cela arrive, ce ne pourra être que dans un avenir extrêmement éloigné (2). Or, la lutte suprême, celle à laquelle notre pays doit penser toujours, aura eu lieu depuis longtemps.

La restauration des idées religieuses, si elle était possible, aurait peut-être quelques effets sur la natalité. En France et en Belgique, et peut-être dans d'autres pays, les régions les plus sincèrement catholiques se distinguent par une faible nuptialité et par une forte fécondité des ménages ; je ne crois pas que ce soit une simple coïncidence ; si l'Église regarde le célibat comme un état préférable au mariage, il faut reconnaître qu'elle condamne la restriction volontaire. Il est vrai que l'Église, qui pratique si bien l'art des accommodements, sait aussi transiger sur ce chapitre ; mais les concessions qu'elle fait parfois à regret ne doivent pas nous faire méconnaître le fond de sa doctrine. Les études démographiques mon-

(1) En principe, il en est ainsi dans la plupart des États, et notamment dans celui de New-York. En fait, l'avancement des femmes est à peu près nul.

(2) D'ailleurs, les socialistes jusqu'à ce jour, s'occupent très peu du sort des enfants ; toute leur sollicitude est pour les électeurs adultes et pour les vieillards.

trent la grande influence que la religion a sur les mœurs, et même sur des phénomènes de pathologie morale (sur la fréquence des suicides, par exemple), et prouvent que les hommes mettent en pratique, plus qu'on ne pourrait le croire, les prescriptions de leur religion; or, toutes les religions prescrivent à l'homme, plus ou moins impérativement, d'avoir une postérité aussi nombreuse que possible. La religion juive, si respectueuse pour les patriarches qui ont créé le peuple hébreu, fait même espérer aux mères fécondes la naissance d'un dieu, et prêche, plus qu'aucune autre peut-être, le devoir d'élever de nombreux enfants. Ces prescriptions paraissent écoutées, et dans les pays où les mouvements de population sont étudiés, en distinguant les cultes, on remarque que les juifs ont beaucoup d'enfants et qu'ils en perdent peu. Il est donc possible qu'il existe un rapport entre la natalité et le degré de sincérité des convictions religieuses (rapport dont il ne faudrait pas d'ailleurs exagérer l'influence). Mais il est manifeste que, quoi qu'on fasse, on ne pourra pas changer notre siècle, ni l'empêcher d'être de plus en plus incrédule. De même que, parlant du socialisme, je me refusais à chercher un remède trop lointain dans l'avenir, de même je crois impossible de le chercher dans le passé.

3. Examen sommaire des mesures proposées en vue d'augmenter le nombre des mariages.

La nuptialité est en France à peu près ce qu'elle est ailleurs. A vrai dire, elle semble diminuer depuis quelques années. Cependant, ce n'est pas là que le bâton nous blesse. Il est remarquable que l'un des pays de la France où les mariages sont les plus rares, la Bretagne, soit aussi un des plus féconds. Il en est de même en Belgique, où les Flandres comptent à la fois peu de mariages et un nombre de naissances assez élevé. Cela montre assez qu'il n'y a pas un rapport immédiat et constant entre la nuptialité d'un pays et sa fécondité. Enfin, le fait que la France présente un nombre normal de mariages nous indique que là n'est pas la cause de la dépopulation de la France.

On a proposé, pour augmenter le nombre des mariages, de *simplifier les formalités nécessaires pour le mariage*. Je crois ces formalités en effet trop longues, trop nombreuses et trop coûteuses. Les pays mêmes qui ont fait la sottise de copier notre Code civil ont pris soin d'en rayer tout ce chapitre, et ils ont bien fait. Mais on se tromperait fort si l'on croyait augmenter sensiblement le nombre des mariages en supprimant ces formalités nuisibles. Quand on veut se marier, on y arrive généralement, malgré les obstacles que le législateur a maladroitement accumulés. Au besoin, la chose se termine par un faux ménage, et la natalité y perd, en somme, peu de chose.

On a proposé aussi, pour augmenter les mariages, la suppression violente des couvents. On a bien peu réfléchi avant de parler ainsi : sait-on de combien de naissances on aurait chance d'augmenter la natalité ? Les couvents renferment actuellement 64.000 femmes environ. Supposons qu'elles soient aussi disposées que les autres femmes à se marier (ce qui n'est pas vrai ; car, puisqu'elles se sont retirées au cloître, c'est que la vie de famille ne les attire guère) ; un calcul simple nous montre qu'elles produiraient 4.624 naissances annuelles. Ainsi, il manque à la France 450.000 enfants chaque année, et on lui en propose 4.000 ou 5.000 au plus. Et cela au moyen d'une mesure violente, indigne d'un siècle de tolérance !

Examen des mesures ayant pour but de diminuer la stérilité involontaire. — Et d'abord, cette stérilité involontaire est-elle aussi fréquente qu'on le prétend ? Notre très respecté maître, M. Jules Rochard, s'est étonné de voir que, d'après le recensement de 1886, il y eût 2 millions de familles stériles.

Ce nombre ne paraît pourtant pas exorbitant. On ne peut le comparer à ses similaires étrangers, car la France est le seul pays où une recherche de ce genre ait été faite par recensement. Cependant, d'après différents gynécologistes (allemands pour la plupart) cités à l'Académie de médecine, le nombre des familles stériles serait de 16 p. 100. Or, c'est exactement la proportion observée en France d'après le dénombrement de 1886. Ce qui doit étonner l'observateur, ce n'est pas le nombre des familles stériles, c'est le peu de fécondité des familles fécondes.

Voici d'autres chiffres qui montrent que la stérilité absolue n'est pas cause de l'affaiblissement de la natalité française. Cette intéressante recherche des familles stériles avait été faite en 1856, à une époque où la natalité française était un peu plus élevée qu'à présent ; or, le nombre des familles fécondes n'a pas diminué pendant cet intervalle de trente ans ; ce qui a diminué, c'est la fécondité des familles.

France (moins la Seine).

Sur 100 familles (époux mariés), combien avaient un ou plusieurs enfants et combien n'en avaient pas ?

Année.	Avec enfants.	Sans enfants.	Année.	Avec enfants.	Sans enfants.
1856. . . .	83,6	16,4	1886. . . .	83,2	16,8

Ainsi, la proportion des ménages absolument stériles n'augmente pas en France ; et, en outre, cette proportion paraît être celle que l'on observe en tous pays. Ce n'est donc pas la cause de la dépopulation de la France.

J'insisterai à peine sur les remèdes que l'on a proposés pour combattre cette stérilité soi-disant excessive. Il suffit presque de les citer pour en voir l'inanité.

On a dit qu'on diminuerait le nombre des femmes stériles (et surtout des hommes stériles) en combattant l'abus du tabac. Comme si les Allemands, Anglais, Russes et autres ne fumaient pas autant et plus que nous !

On a proposé, dans le même but, de combattre la syphilis ! Même objection. Est-ce que les étrangers ne connaissent pas la syphilis ? Il est très difficile de savoir si elle est plus ou moins répandue en France qu'ailleurs, et il semble (d'après le nombre des enfants morts de syphilis) qu'elle soit relativement assez répandue à Paris ; mais c'est là une question de degré. Assurément, la syphilis est une plaie dont il faudrait, si on le peut, débarrasser le pays ; mais c'est en exagérer singulièrement l'importance que de rattacher l'existence de cette maladie à la dépopulation de la France.

Enfin, on s'en est pris à l'alcoolisme. Même objection que précédemment. Cette plaie, sans cesse grandissante, n'est pas spéciale à la France ; nous savons d'ailleurs en mesurer l'étendue, et nous savons que la France partage, jusqu'à un certain point, avec les autres peuples latins, le privilège d'avoir peu d'ivrognes. Rien de mieux que de combattre l'alcoolisme, mais gardons-nous de croire qu'il ait sur la natalité une influence de quelque importance.

4. Examen des mesures proposées en vue d'abaisser la mortalité.

Comme la question de la dépopulation de la France a été surtout discutée par des médecins, c'est à des théories médicales que cette question a surtout servi de tremplin.

Les médecins ont tous raisonné comme s'ils disposaient à leur gré de la vie humaine. Ce n'est pourtant pas le cas; il arrive très rarement, même aux plus habiles d'entre eux, d'arracher à la mort un homme qu'elle a marqué de son sceau. Il est très difficile d'empêcher un homme de mourir; les plus savants médecins n'y arrivent pas. Tandis qu'il est très facile de faire naître un homme; cela est à la portée du dernier manœuvre.

Je ne crois donc pas que les mesures proposées soient efficaces, ni que, même lorsqu'elles sont efficaces, elles soient pratiques. Voyez quelle peine on a à tirer parti, après un siècle d'expérience, de la vaccine, la seule arme presque infaillible qu'on ait contre la maladie.

Assurément, un pays a le devoir de se garer, autant que possible, contre la maladie et contre la mort. Il faut, dans ce but, faire tout le nécessaire, exactement comme on fait tout le nécessaire pour guérir un malade atteint de pneumonie ou de toute autre maladie. Mais il ne faut pas non plus se bercer d'illusions, et il faut bien avouer que l'efficacité de ces mesures, prises par acquit de conscience, est des plus douteuses. Les déconvenues de l'hygiène sont presque aussi nombreuses que celles de la médecine.

Passons pourtant en revue les réformes hygiéniques proposées. Nous serons surpris de voir combien peu d'existences humaines elles sauveraient — même en leur supposant un plein succès.

Je crois fermement que l'eau est un des véhicules ordinaires de la fièvre typhoïde. Un esprit chagrin pourrait dire qu'il y a vingt ans on croyait non moins fermement à l'influence de l'encombrement, et, il y a trente ans, à l'influence des matières en décomposition. Cependant, la transmission de la fièvre typhoïde par l'eau a été si nettement observée par M. Brouardel, que je ne crois pas qu'elle soit un leurre. La conclusion pratique de cette importante découverte est qu'il faut, autant que possible, boire de l'eau propre. Supposons que ce soit toujours possible; supposons, de plus, qu'on ait dépensé tous les millions nécessaires pour construire les conduites nécessaires, et qu'enfin la fièvre typhoïde disparaîsse du territoire français. Combien de vies humaines, après tant de temps, tant d'efforts et tant de dépenses, aura-t-on sauvées? Seize mille au plus, d'après les évaluations les plus élevées. Ainsi, il manque à la France 450.000 naissances annuelles, et on lui offre 16.000 habitants.

Je ne parlerai pas longuement de la vaccine et revaccine obligatoires. Excellente mesure assurément, car elle a fait complètement disparaître la variole de l'Allemagne. Mais enfin, il ne s'agit que de 3.000 ou 4.000 vies humaines. Au point de vue humanitaire et sentimental, c'est beaucoup assurément; mais, au point de vue qui nous intéresse en ce moment, ce n'est rien.

On a proposé le *rétablissement des îlots*. Quel rapport cela a-t-il avec l'accroissement de la population? Y a-t-il un intérêt social quelconque à conserver, à grands frais, les quelques centaines d'ensfants syphilitiques, scrofuleux et tuberculeux que

l'on déposerait dans les tours s'ils existaient ? Des considérations multiples me font désirer le rétablissement des tours ; mais, au point de vue qui nous occupe, la chose n'a aucun intérêt.

En somme, de combien les hygiénistes les plus ambitieux prétendent-ils faire diminuer la mortalité ? De 2 p. 1.000 seulement, et quand on examine de près leur prétention, on voit qu'elle est *extrêmement* exagérée. Admettons-la pourtant, et voyons combien nous restons loin de compte. Ce qu'il faut pour donner à notre population l'essor qu'il lui faut, c'est porter notre natalité de 25 à 37 p. 1.000. Au lieu de cela, les hygiénistes nous *promettent* (?) d'abaisser la mortalité de 22 à 20 p. 1.000. Il n'y a pas compensation. La population restera encore en déficit (même si ces promesses se réalisent) de 10 existences annuelles pour 1.000 habitants.

Je ne crois pas qu'on obtienne ce résultat, même dans l'hypothèse la plus favorable.

Admettons, en effet, que les hygiénistes arrivent à diminuer la mortalité. *Auront-ils contribué, en quoi que ce soit, à l'accroissement de la population ?* Gardons-nous de le croire. La démographie nous enseigne que cet abaissement de mortalité serait suivi, toutes choses égales d'ailleurs, d'un abaissement de la natalité. On aura donc une population plus âgée, plus chétive, mais non pas plus nombreuse.

En effet, une loi générale, et qui ne souffre que de rares exceptions, veut que les pays où les naissances sont nombreuses aient aussi beaucoup de décès, et réciproquement, ceux qui ont peu de naissances ont généralement peu de décès. Les deux mouvements de population sont parallèles.

Autrement dit, lorsque l'on meurt beaucoup, cela fait de la place, et il y a aussitôt beaucoup de naissances pour combler les vides. Lorsque les décès sont rares, la place manque pour de nouveaux venus, et ils ne viennent pas.

En Saxe, il y a beaucoup de naissances et de décès. De même en Prusse. Au contraire, en Belgique, il y a peu de naissances et peu de décès. En Suède, au siècle dernier, il y avait beaucoup de naissances, beaucoup de décès; petit à petit, les deux mouvements se sont ralentis; ils sont faibles aujourd'hui.

Voici les chiffres relatifs à la Suède :

Périodes.	NATALITÉ.	MORTALITÉ.	Périodes.	NATALITÉ.	MORTALITÉ.
1751-1760. . .	36,0	27,3	1821-1830. . .	34,7	23,5
1761-1770. . .	34,5	27,7	1831-1840. . .	31,5	22,6
1771-1780. . .	32,7	27,4	1841-1850. . .	31,2	20,6
1781-1790. . .	32,0	27,6	1851-1860. . .	32,8	21,6
1791-1800. . .	33,4	25,3	1861-1870. . .	31,9	20,4
			1871-1880. . .	30,4	18,2
1801-1810. . .	30,8	27,5	1881-1890. . .		
1811-1820. . .	33,4	25,9			

Si l'on considère les chiffres du siècle actuel, dernières années, on verra que la mortalité a eu une tendance constante et régulière à décroître : la natalité a suivi le même mouvement.

Il en est de même (depuis très peu de temps seulement) en Angleterre :

Angleterre et Galles.

Sur 1.000 habitants, combien, en un an, de :

Périodes.	Naissances vivantes.	Déces.	Périodes.	Naissances vivantes.	Déces.
1853-1855. . .	33,7	23,0	1876-1880. . .	35,4	20,8
1856-1860. . .	34,4	21,8	1881-1885. . .	33,5	19,4
1861-1865. . .	35,1	22,6	1886-1890. . .	31,4	18,9
1866-1870. . .	35,3	22,4	1891-1893. . .	30,9	19,5
1871-1875. . .	35,5	21,9			

Les statisticiens sont tous d'accord pour reconnaître le parallélisme des deux mouvements de population. Ils ne diffèrent que sur l'explication à leur donner. Les uns ont voulu y voir un correctif accordé par la Providence à la terrible loi de Malthus : assurément, disent-ils, le nombre des places est limité au banquet de la vie, mais la clémence nature proportionne le nombre des nouveaux venus au nombre des partants, et diminue ainsi la somme des souffrances de l'humanité.

Je crois, avec beaucoup d'autres, que le fait peut s'expliquer plus simplement : quel que soit l'âge d'un mort, on s'explique aisément que sa disparition provoque une nouvelle naissance. Est-ce un enfant ? Ses parents éprouvent le besoin de reporter leur affection sur un être nouveau, et l'on *recommence* l'enfant perdu. Combien de fois le fait a été observé dans des pays à parcimonieuse natalité, en Normandie, par exemple ! Est-ce un adulte ? Les enfants qu'il était susceptible d'avoir sont procréés ; et, d'autre part, la place qu'il occupait au soleil est occupée par un autre plus jeune, qui profite de l'occasion pour se marier et pour avoir à son tour des enfants. Est-ce un vieillard ? S'il est pauvre, il constitue pour sa famille une charge dont elle se trouve allégée, et sa disparition rend plus aisée l'éducation d'un nouvel enfant. S'il est riche, il laisse un héritage qui permet à ses héritiers de se marier et d'avoir des enfants. Ainsi, tout décédé, quel que soit son âge, laisse une place vacante, place aussitôt prise par de nouvelles naissances.

Ce parallélisme des naissances et des morts est tellement vrai, que lorsqu'une calamité vient frapper un pays et multiplier le nombre des décès, on peut être certain que, l'année suivante, il y aura compensation, ces nombreux décès ayant apporté derrière eux de nombreuses naissances. En France, la guerre et la variole élevèrent, en 1871, la mortalité à 35 pour 1.000 habitants ; l'année suivante, la natalité s'elevait à 26,7 (au lieu de 25,5, taux des années antérieures à 1870), et ce taux, relativement satisfaisant, se maintenait pendant quatre ans encore. En Prusse, la guerre éleva de même la natalité à 41,5 pendant trois ans (au lieu de 39, taux des années antérieures à 1870). Les exemples semblables sont innombrables. Le plus remarquable est emprunté à la Finlande. Ce pays fut soumis, en 1868, à une effroyable famine, qui éleva considérablement la mortalité. Les années suivantes furent remarquables par une fécondité extraordinaire (1).

Ainsi, il est exact de dire que les décès appellent les naissances. Diminuez les décès, vous diminuez les naissances par cela même.

On peut comparer une société humaine à un bassin d'une capacité donnée, et

(1) *Finlande*, par Jacques Bertillon (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*).

muni d'un flotteur, de façon à le tenir toujours rempli d'eau. Il y a un robinet d'entrée (c'est la natalité et l'immigration); mais il ne s'ouvre que dans la mesure où est ouvert le robinet de sortie (ce robinet de sortie, c'est la mortalité et l'émigration). Impossible d'ouvrir l'un sans ouvrir l'autre.

On peut comparer encore une société humaine à une forêt d'une étendue déterminée. Dès que le bûcheron fait des clairières dans la forêt, les rejets et les stolons bourgeonnent de toutes parts, et la forêt se reconstitue, sans qu'on ait à s'occuper de son peuplement. S'il en est autrement, c'est qu'il y a quelque vice, quelque germe malfaisant qui contrarie l'effet bienfaisant de la nature. Il faut alors que le forestier recherche cette cause de stérilité et la détruise; qu'il écarte la dent dévastatrice des chèvres et les autres animaux nuisibles qui détruisent les jeunes pousses de sa forêt. Mais que dire de celui qui, contre un pareil malheur, n'imagineraient autre chose que d'écartier la hache du bûcheron et de conserver ses arbres indéfiniment ! Il n'arriverait qu'à vieillir inutilement sa futaie, et, finalement, serait vaincu dans cette lutte contre la mort; car, la loi des sociétés vivantes, des forêts comme des nations, c'est le renouvellement perpétuel des êtres.

L'œuvre impossible tentée par ce forestier ignorant n'est autre que celle que conseillent des médecins trop confiants dans leur art.

La lutte, d'ailleurs, très nécessaire, qu'ils veulent soutenir contre la mort, pourra, sans doute, conserver un certain nombre de malheureux dont la mort prématurée doit nous toucher. Mais elle n'a, au point de vue du chiffre de la population, aucune espèce d'intérêt. Outre qu'elle ne peut abaisser la mortalité que d'une quantité insignifiante, cet abaissement même de la mortalité ne peut avoir d'autre effet que de diminuer encore le nombre des naissances.

Ce qu'il faut, c'est combattre le mal dans ses causes.

Ces causes sont connues : c'est la restriction volontaire causée par des considérations d'argent. C'est donc par des réformes fiscales très radicales qu'on pourra arriver à modifier l'esprit public.

La justice s'unit à l'intérêt patriotique pour les conseiller.

Résumons ce qui précède :

La France a peu de décès, si peu qu'il faudrait une espèce de prodige pour qu'elle en eût sensiblement moins. Pourquoi attacher le salut de la patrie à la réalisation de ce prodige ?

La France a extrêmement peu de naissances, beaucoup moins qu'il n'est naturel à un peuple d'en avoir. Pourquoi ne pas s'efforcer de la faire rentrer dans la règle commune ? Pourquoi, au lieu de monter dans la maison par l'escalier, vouloir y grimper le long du mur ?

Il suffirait, pour réussir, que la loi fût équitable.

III. — DE LA NÉCESSITÉ DE COMBATTRE LE MAL DANS SES CAUSES (1).

1. L'éducation d'un enfant doit être considérée comme une des formes de l'impôt.

La loi devrait tout faire pour alléger la charge méritoire qu'assume le chef d'une famille nombreuse; or, actuellement, elle fait tout pour l'alourdir :

(1) Ou du moins dans ses causes accessibles (qui sont d'ailleurs les principales).

Elle couvre d'impôts les familles nombreuses. La douane, l'octroi, semblent s'entendre pour les charger. L'impôt mobilier est, pour elles, plus lourd, puisqu'il faut plus de place pour loger six personnes que pour en loger deux.

Tous les autres impôts, y compris l'impôt du sang, frappent à l'envi le père imprévoyant qui a commis le crime insensé d'avoir une nombreuse postérité.

Mais la principale peine que la loi édicte contre les familles nombreuses est inscrite dans le Code civil, lorsqu'il les condamne à s'appauvrir irrémédiablement à la mort de leur chef. Les lois sur l'héritage sont la grande cause de la faible natalité française.

Puisque les causes du mal sont artificielles, il dépend de nous, il dépend du législateur de les supprimer.

Pour cela, la première chose à faire est de ne pas frapper un homme de peines et d'amendes variées chaque fois qu'il commet la folie de vouloir être père.

Autrement dit, il est urgent, pour l'avenir de la France, que le fisc reconnaissse cette vérité, d'ailleurs évidente : c'est que les contributions de chacun doivent être proportionnelles à ses ressources et *inversement proportionnelles à ses charges*. C'est une charge que d'élever plusieurs enfants.

Si la France se doutait du malheur vers lequel elle se précipite fatidiquement, si elle s'en préoccupait (elle commence à s'en préoccuper), elle se convaincrait de cette vérité, c'est qu'il est indispensable que l'État considère le *fait d'élever un enfant comme une des formes de l'impôt*.

Payer un impôt, c'est s'imposer un sacrifice pécuniaire au profit de la nation entière. C'est ce que fait le père qui élève un enfant. Il s'impose une série toujours croissante de sacrifices pécuniaires très lourds, et ces sacrifices (qui généralement, hélas! lui profitent peu à lui-même) profitent à la nation entière.

Pour que cet impôt puisse être considéré comme acquitté par une famille, il faut qu'elle élève *trois* enfants. En effet, il en faut deux pour remplacer les deux parents, et, en outre, un troisième, car le calcul des probabilités montre que, sur les trois, il y en aura, en moyenne, un qui mourra avant de s'être reproduit.

Donc, la famille qui élève quatre enfants ou davantage, paye un excédent d'impôts, et la justice veut qu'on lui tienne compte de ce sacrifice en le dégrevant d'impôts. Qu'on dégrève donc davantage encore les familles qui élèvent cinq enfants, celles qui en élèvent six, etc.

Et qui doit payer ces dégrèvements ? Naturellement ce sont ceux qui n'élèvent pas les trois enfants nécessaires à l'avenir de la nation. Ils se soustraient (volontairement ou non, peu importe) au plus nécessaire et au plus lourd de tous les impôts. Il est strictement juste qu'ils compensent, par une somme d'argent, le tort qu'ils font à la patrie.

Qu'on ne dise pas que je veux persécuter les familles stériles ou peu nombreuses. Je ne leur inflige ni punition ni amende : seulement, je transforme pour elles l'impôt qu'elles doivent au pays. Je fais comme un propriétaire qui, ne pouvant se faire payer par son métayer en nature, se fait payer en argent monnayé.

Cette conception n'est pas nouvelle. L'immortelle Constituante de 1789 l'avait formulée en toutes lettres, et lui avait donné une forme pratique : elle a ordonné que les familles de plus de *trois* enfants (le nombre, j'ai dit pourquoi, était très bien choisi) seraient partiellement dégrévées, et qu'au contraire les familles de moins de trois enfants supporteraien un supplément d'impôt. Si la chose ne s'est pas faite,

c'est à cause des événements terribles qui sont presque immédiatement survenus, et qui ont rendu nécessaire de se procurer de l'argent promptement et sans chercher à mieux répartir l'impôt. Quels hommes que ces constituants! comme ils avaient une intuition nette des besoins du pays, et qu'ils savaient donner à leurs volontés une forme modérée et pratique!

Les législateurs qui ont voulu favoriser la natalité *paraissent* avoir constamment échoué (1), et on ne saurait en être surpris. Ils ont toujours eu le tort de ne viser que les familles exceptionnellement nombreuses, et notamment celles qui comptent sept enfants (2). C'est évidemment une erreur. Ce qu'il faut favoriser, ce sont les familles qui comptent plus d'enfants que la moyenne, par exemple toutes celles qui comptent plus de trois enfants. Tel est l'avis de M. Javal (qui n'a jamais regardé sa loi que comme un premier pas dans la bonne voie); tel est aussi le mien. — En effet, les familles de sept enfants et plus ne seront jamais qu'une exception rare; or, qui veut corriger les mœurs doit s'adresser au grand nombre.

Non seulement les familles de sept enfants ne sont qu'une exception, mais il est douteux qu'on doive désirer qu'il en soit autrement dans une société bien organisée. Il faut que chaque famille produise un nombre d'enfants suffisant, mais il est peut-être mauvais qu'une famille se charge d'un fardeau qu'elle ne peut pas supporter. D'ailleurs, les familles extrêmement prolifiques n'apporteront jamais qu'un faible appoint à la fécondité générale de la nation. Ce qui élève la natalité d'un peuple, c'est l'existence fréquente de familles de quatre et cinq enfants. Ce sont elles que le législateur doit surtout viser dans un pays tel que la France, où les naissances manquent.

C'est à elles qu'il faut appliquer le précepte que j'énonçais plus haut : que l'éducation d'un enfant doit être considérée comme une forme de l'impôt.

2. Application du principe précédent aux impôts directs.

Il est facile d'appliquer ce principe sans que le Trésor y perde rien, loin de là.

En effet, sur 1.000 familles françaises, il n'y en a que 175, soit près du sixième, qui comptent plus de trois enfants (recensement de 1886).

De là, il résulte que si l'on exemptait complètement d'impôt ces 175 familles, il suffirait, pour que l'État rentrât dans son argent, qu'il chargeât de 20 p. 100 seulement les 825 familles non prolifiques. Cela est évident; car si nous supposons six camarades voyageant ensemble, et versant chacun 100 fr., par exemple, pour les dépenses communes; que l'un d'eux vienne, pour une raison quelconque, à ne pas payer, il suffira, pour combler le déficit, que chacun des autres verse 20 fr.

En réalité, une surcharge moindre suffira, car je viens de supposer que les six camarades payaient part égale. Or, en cela, ma comparaison est vicieuse, car on sait que parmi les familles nombreuses, la proportion des pauvres est élevée.

(1) Je dis qu'ils *paraissent* avoir échoué; on n'a jamais prouvé par des chiffres qu'ils aient réellement échoué. — Il existe au Canada des lois encourageant les familles nombreuses, et on sait quelle est la fécondité de cette population.

(2) J'ai fait naguère l'éloge motivé de la loi qui exemptait de la contribution mobilière les familles de sept enfants et plus; sur quoi on m'a fait dire que je regardais cette loi comme destinée à relever la natalité française. — C'était résumer bien inexactement ma conclusion: j'avais dit en propres termes que : « Pas plus que M. Javal, je ne croyais cette loi appelée à relever la natalité française », et que je la regardais « comme un premier pas (un premier pas seulement) vers la sagesse et la justice.

Mais supposons, pour simplifier le raisonnement et pour plus de prudence, que, en moyenne, l'impôt direct payé par chaque famille soit indépendant du nombre d'enfants qu'élève cette famille. Cette supposition admise, voyons de combien il faudrait surcharger les familles malthusienennes pour exempter d'impôt les familles suffisamment nombreuses.

Voici quelle est la composition des familles françaises :

Nombres absolus extraits du recensement de 1891.

	Sur 100 familles.
Célibataires masculins ayant plus de 30 ans (1)	1.376.591 11,4
Familles (mariés, veufs, veuves, divorcés) sans enfants	1.848.572 15,2
ayant 1 enfant	2.639.894 21,7
— 2 enfants	2.364.202 19,5
— 3 —	1.585.960 13,1
— plus de 3 enfants	2.122.210 17,5
Nombre d'enfants inconnus	189.571 1,6
	12.127.000 100,0

Nous l'avons dit, pour dégrever complètement les 2.122.210 familles de plus de trois enfants, il faudrait charger les autres d'un supplément d'impôt de 20 p. 100. Mais il nous paraît plus équitable d'échelonner ce supplément d'impôt et de le rendre inversement proportionnel au nombre des enfants.

On pourrait, par exemple, charger :

Les célibataires, d'un supplément d'impôt de	50 p. 100
Les mariés, sans enfants, de	40 —
veufs ayant 1 seul enfant, de	30 —
ou veuves — 2 enfants, de	10 —

Et laisser aux familles de trois enfants leur impôt actuel, sans surcharge. Car celles-ci, comme nous l'avons établi, fournissent à la patrie un nombre d'enfants suffisant pour perpétuer la race. Pour reprendre une comparaison dont j'usais plus haut, ces familles *payent en nature*. Il n'y a donc lieu ni de les dégrever ni de les surtaxer.

Un calcul simple montre que l'État, avec une telle combinaison, rentrerait très largement dans les sommes que pourrait lui faire perdre l'exemption des familles de plus de trois enfants. Il perdrat 2.122.210 parts contributives et en recouvrerait d'autre part 2.456.112.

La justesse du projet que je propose a frappé d'autres yeux que les miens. Le gouvernement autrichien a proposé, il y a quelque temps, un projet tout semblable. Il exempte de 25 florins par enfant les familles qui compteront plus de deux enfants dans les villes et plus de quatre dans les campagnes. Ainsi, un ménage de cinq enfants sera exempté de 125 florins d'impôt, c'est-à-dire d'environ 300 fr. — Le plus souvent, il sera donc exempté de tout impôt; or, il s'agit de l'Autriche, pays

(1) Nous ne comptons pas les célibataires de moins de 30 ans, quoiqu'ils puissent payer impôt.

De même, nous ne comptons aucune femme célibataire, quoique beaucoup payent impôt. Mais nous tenons à mettre nos calculs à l'abri de la critique.

où la natalité est exubérante. Le seul désir d'être équitable a inspiré au gouvernement autrichien le projet de dégrever les familles non malthusiennes.

Assurément, un impôt établi sur les bases que je viens d'indiquer ne compenserait que très imparfairement les charges qu'entraîne pour une famille l'éducation de quatre enfants. On ne lui restituerait même pas (loin de là) les impôts de douane et d'octroi qu'on prélève injustement sur elle en raison même de sa fécondité.

Mais, du moins, cette répartition de l'impôt aurait pour effet de faire savoir à tous les Français combien la patrie a besoin que les naissances soient nombreuses. Aucune propagande, aucun journal, aucune prédication ne vaudra, sous ce rapport, la cote de l'impôt, car de tous les papiers périodiques, la feuille du percepteur est le plus universellement lu, le plus passionnément commenté.

3. Application du même principe aux impôts de succession.

Ce sont surtout les impôts de succession qui devraient faire payer par les familles malthusiennes la juste indemnité qu'elles doivent au pays en raison de leur stérilité. Car les malthusiens ont principalement pour but de ne pas partager leur fortune entre de trop nombreux enfants.

L'institution de l'héritage n'a d'autre raison d'être que de stimuler le travail. Beaucoup d'hommes, assurément, travailleraient moins et surtout épargneraient moins s'ils n'avaient la perspective de laisser à leurs enfants (ou plutôt, hélas ! à leur enfant unique) le fruit de leur travail et de leurs économies. Telle est la seule justification de l'institution de l'héritage. C'est ainsi que le défendent ses partisans, et ses adversaires n'ont jamais trouvé de réplique suffisante à cet argument.

Or, actuellement, ce qu'il faut à la France, ce ne sont pas seulement des travailleurs, ce sont aussi et surtout des naissances en nombre suffisant pour perpétuer la race et assurer l'avenir du pays. Et il est prouvé que l'institution de l'héritage est un des facteurs puissants de la dépopulation. Il faut donc la modifier.

Je n'examinerai pas ici s'il ne serait pas utile de respecter la liberté de tester qui existe dans un grand nombre de pays et que tant de bons esprits réclament pour la France.

Mais je ne vois pas pourquoi l'État ne se déclarerait pas aussi intéressé à la fécondité des familles qu'à leur faculté de travail et d'épargne. Pour stimuler ces deux dernières vertus, il leur garantit le droit d'héritage ; il pourrait le leur retirer, ou du moins l'affaiblir à son profit lorsque leur fécondité ne serait pas jugée par lui suffisante.

Dans ce dernier cas, les familles indemniserait, par de l'argent, l'État, pour le tort que lui aurait fait leur stérilité.

Pour que cette mesure fût efficace, il faudrait qu'elle fût sérieusement appliquée, de façon à entamer sensiblement la fortune des familles qui n'auraient donné à la France qu'un ou deux enfants. Par exemple, on pourrait réservier à l'État la portion disponible de l'héritage (la moitié de la fortune pour les familles d'un enfant ; le tiers pour les familles de deux enfants ; quant aux familles de trois enfants, leur fécondité est suffisante et il n'y a pas lieu de les surtaxer).

Peut-être les malthusiens prétendront que je suis trop subversif et (1) que la

(1) Lorsque j'écrivis pour la première fois (*Revue scientifique*, 2 avril 1892) les propositions qui précèdent, je m'attendais à être traité d'utopiste et de démographe maniaque.

Bien loin de là. Ma proposition fut très sérieusement examinée par un grand nombre de journaux :

mesure que je propose est trop sévère pour eux; ou encore qu'elle est trop en opposition avec les mœurs et habitudes actuelles.

C'est justement pour cela que je la propose. Des remèdes anodins ne seraient d'aucun effet contre un mal profond et invétéré.

Il faut que les familles françaises cessent d'avoir un intérêt évident à restreindre le nombre de leurs enfants. Pour obtenir ce résultat, il faut autre chose que des demi-mesures.

D^r Jacques BERTILLON.
